

**FICHE TROUSSEAU (à conserver)**

Toutes les affaires de l'enfant doivent être marquées à son nom, y compris les affaires civiles que l'enfant pourrait apporter.

**VESTIAIRE (son acquisition se fait auprès de la Manécanterie) :**

- uniforme de ville (temps scolaire et tournées)

*(chaussures de ville foncées, pantalons, jeans ou bermudas bleu marine, polos siglés, sweat-shirts siglés)*

- tenue de scène (concerts et événements particuliers)

*(mocassins de scène, bermuda de scène, chemises de scène, chaussettes blanches)*

- accessoires (*caban, écharpe, sac « manécanterie »*)

- tenue de sport pour les cours d'EPS

**La tenue de scène doit être toujours dans le sac « manécanterie », propre et prête pour partir. Prévoir suffisamment de pièces d'uniforme pour que la tenue soit impeccable en tournée.**

**DIVERS :**

- Chaussons marqués  Cirage bleu marine et noir + nécessaire à cirer

- Quelques cintres marqués  Chaussures de sport pour l'internat

- Pyjama marqué  Un cadenas marqué

- Sous-vêtements pour dix jours  Un sac à linge sale en tissu

**Les maîtres d'internat devront posséder le code des cadenas, ou un double des clefs.**

**NB : Les personnels éducatifs n'assurent pas l'entretien des vêtements ni du linge.**

**LINGE DE LIT ET DE TOILETTE (marqué) :**

- 2 paires de draps (190x90)  Serviette de table en tissu (obligatoire)

- Alaise (190x90)  Couverture ou couette

- 2 taies d'oreiller  2 serviettes de toilette

- Oreiller  Produits d'hygiène (dont un peigne)

**La literie et le linge de toilette devront être régulièrement lavés (au minimum aux vacances scolaires). Les pièces demandées en double visent à servir en cas d'oubli du linge à la maison.**

**TROUSSE A PHARMACIE (Trousse nominative à remettre à la rentrée au Maître de Maison) /**

- Copie de votre carte Vitale

- Copie de votre carte de mutuelle (si vous souhaitez bénéficier du tiers payant)

- Compresses, antiseptique, pansements

- Ordonnance médicale (si possible, valide toute l'année scolaire) :

- Traitement éventuel en cours
- Traitement – si besoin – avec conduite à tenir

*(exemples : antipyrétique, antispasmodique, anti-diarrhéique, antitussif, pommade bleus et bosses, etc.)*

Aucun médicament ne peut être conservé par les enfants, aucun ne peut être administré sans ordonnance.